Université de Strasbourg

Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI)

Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI)

Pré-requis obligatoires

L'entrée au CFMI est soumise aux conditions suivantes :

- Être titulaire du baccalauréat ou du DAEU..
- Une solide compétence musicale est exigée correspondant au niveau de fin d'étude des écoles de musique contrôlées par l'État (DEM).
- Posséder de bonnes aptitudes relationnelles et une maturité permettant de s'adapter à divers milieux et divers contextes professionnels.
- Des dérogations sont possibles en fonction des parcours des candidats.
- L'entrée en formation fait l'objet d'une procédure particulière. Le candidat dépose un dossier comprenant un curriculum vitæ et une lettre de motivation. Après examen par l'équipe d'encadrement du CFMI, le candidat se voit ou non invité à se présenter aux épreuves des tests d'entrée.

Langue du parcours			Français
ECTS			120 ECTS
Volume horaire			
TP : 0h	TD : 1500h	CI : 0h	CM : 0h
Formation initiale			Oui
Formation continue			Oui
Apprentissage			Oui
Contrat de professionnalisation			Oui

Objectifs du parcours

Permettre à l'étudiant d'appréhender diverses modalités d'exercice du métier fondées sur une multiplicité de situations (éveil, encadrement des pratiques en amateur, initiation à la musique en écoles de musique, sensibilisation au spectacle vivant) et sur plusieurs lieux d'intervention (structures de la petite enfance, milieu scolaire, structures périscolaires, écoles de musique, centres socio-éducatifs, hôpitaux, etc.).
Lui donner les outils pour qu'il soit force de propositions après avoir pris en compte les particularités locales et les données institutionnelles. Ce qui signifie qu'il sache analyser un contexte, estimer la faisabilité d'un projet, le construire, le mettre en oeuvre, tout en acceptant la confrontation avec divers partenaires.

Compétences à acquérir

Tout au long de la formation, l'équipe des formateurs accompagne l'étudiant afin qu'il puisse :
• Développer sa créativité et son vécu artistique, acquérir des savoir-faire didactiques et pédagogiques.
• S'interroger sur le sens même du métier : une manière de rencontrer l'autre à travers l'art et à travers le partage de cet art.
• Apprendre à collecter des informations et analyser des données, à prendre en compte les particularités d'un territoire pour initier des actions pédagogiques et musicales et pour identifier les partenaires potentiels de projets.
• Développer sa curiosité, être ouvert à toutes les formes d'expression musicale et artistique, être capable d'inventer une manière personnelle de faire expérimenter à d'autres le plaisir et l'exigence de la musique.
• Avoir un questionnement personnel et développer une analyse de sa pratique professionnelle.
• S'engager dans des projets artistiques professionnels qui s'organisent, dans le temps de la formation, avec le concours de partenaires du secteur éducatif, social et culturel.

Poursuite d'études

Le musicien intervient dans les écoles et dans d'autres lieux de vie des enfants : en école de musique (ateliers d'éveil, chorale), dans les centres socioculturels, les maisons de quartier ; auprès de structures de diffusion ou de production musicales (orchestres, scènes nationales,
opéras, scènes de musiques actuelles) ; au sein d'associations musicales (chorales, orchestres d'harmonie) ; dans les milieux spécialisés (crèches, hôpitaux, médiathèques, etc.).
Le cadre d'emploi peut être le secteur associatif ou celui des assistants territoriaux d'enseignement artistique (fonction publique territoriale). Le musicien intervenant est placé sous l'autorité d'un directeur de conservatoire, d'un directeur des affaires culturelles, d'un directeur des services éducatifs d'une collectivité ou d'un responsable associatif.

CONCEPTION DE L'ÉDUCATION MUSICALE À L'ÉCOLE

L'éducation musicale à l'école est fondée sur quelques principes essentiels :
• Que les enfants puissent vivre des expériences musicales inscrites dans des réalités artistiques et culturelles existantes.
L'expérience ensible étant un préalable à tout apport technique ou théorique.

• Qu'ils puissent faire le lien entre trois types d'expériences : pratiquer la musique (interpréter, improviser, composer, etc.) en s'ouvrant à divers champs esthétiques, se confronter aux oeuvres (éprouver, recevoir, analyser), mettre à distance cette expérience (nommer, comparer, réfléchir, situer dans le temps et dans l'espace, développer une relation intelligente au monde).
• Qu'ils puissent vivre des situations faisant appel à l'oralité et à l'invention comme moyen d'appropriation de savoirs et de maîtrise de savoir-faire.

Stage et projet tutoré

STAGE EN TEMPS SCOLAIRE
1. Découverte du lieu de stage, observation de l'école et de son contexte. L'étudiant rédige un document de présentation et d'analyse du contexte local.
2. Première période d'intervention permettant à l'étudiant de faire connaissance avec les enfants (travail autour de l'album jeunesse mis en musique). Dossier de présentation des classes en mettant en avant les axes de travail qu'il conviendra de développer, tout en prenant en compte les attentes des enseignants, les potentialités, aptitudes et demandes des enfants.
3. Mise en oeuvre des projets de classe (à partir de janvier) les projets s'inscrivent dans la dynamique de la « pédagogie de projet ». Les élèves sont invités à s'engager dans une production qui se concrétise sous une forme ou sous une autre, en fonction de la définition même du projet et des ressources et contraintes locales. Rédaction des projets et des échéanciers de travail. Validation des projets par le CPEM et l'enseignant permanent.
4. Bilans : Réunions régulières de concertation avec les enseignants. Un bilan pédagogique est organisé au sein de l'école en fin d'année. Les enseignants et l'étudiant évaluent ensemble le trajet des enfants ainsi que les effets de l'action.

ATELIER HORS TEMPS SCOLAIRE
Il peut se dérouler à l'école, mais également en école de musique, en centre de loisirs, dans le secteur de la petite enfance, de l'enfance inadaptée, en milieu hospitalier… Les conditions de l'organisation de cet atelier doivent répondre aux mêmes exigences que le stage à l'école (l'équipe d'accueil est en situation de demande, il y a dans cette équipe un professionnel référent et responsable du groupe d'enfants) et trouver une cohérence dans la politique éducative et culturelle locale. Cet atelier peut avoir pour objectif l'ouverture de l'école sur son environnement
proche.

SUIVI DES ÉTUDIANTS
L'étudiant bénéficie de visites conseils tout au long de l'année par :
– des enseignants responsables du CFMI (trois visites),
– le CPEM de la circonscription (une à deux visites),
– des professionnels (une visite).
Ces visites permettent de vérifier le bon déroulement du stage et participent de l'évaluation formative de l'étudiant. Ce dernier informera directement l'école du planning des visites.

ÉVALUATION
• Présence active tout au long de l'année.
• Validation administrative.

Contact

Pauline Didier : pauline.didier@unistra.fr

Première année DUMI

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE1 - Mener un projet centré sur le chant-choral	12 ECTS			141 h			
Technique vocale				30 h			
Pratique en chœur et réalisation artistique				39 h			
Direction de chœur				60 h			
Musique et société				12 h			
Stage à l'école élémentaire				24 h			
UE2 - Mener un projet centré sur l'interprétation	21 ECTS			240 h			
Connaissance du système éducatif				21 h			
Didactique et pédagogie				30 h			
Chanson traditionnelle et interprétation				21 h			
Chanson française et interprétation				24 h			
Harmonie et techniques d'accompagnement				39 h			
Réalisation artistique				42 h			
Analyse musicale et composition				39 h			
Stage à l'école élémentaire				24 h			
UE3 - Intervenir en structure de petite enfance	9 ECTS			102 h			
Psychologie du développement				36 h			
Éveil corporel du tout-petit de 0-4 ans				21 h			
Éveil musical du tout-petit				15 h			
Réalisation artistique - albums jeunesse				30 h			
Stage en structure de petite enfance							
UE4 - Mener un projet centré sur les démarches d'invention	18 ECTS			270 h			
Didactique et pédagogie				36 h			
Invention avec corps sonores				24 h			
Organologie appliquée				24 h			
Analyse et composition électroacoustique				60 h			
Stage à l'école maternelle				24 h			
Pratique de l'improvisation				30 h			
Réalisation artistique				66 h			

Deuxième année DUMI

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE5 - Mener un projet autour des pratiques instrumentales collectives	9 ECTS			150 h			
Arrangement et composition, maîtrise de logiciel édition				51 h			
Organologie et acoustique appliquées				21 h			
Éveil, formation musicale, pratiques collectives en écoles de musique				30 h			
Musiques traditionnelles (Gamelan)				30 h			
Stage à l'école en lien avec les écoles de musique ou autres structures extra-scolaire				18 h			
UE6 - Mener un projet centré sur l'interprétation	12 ECTS			171 h			
Technique vocale				30 h			
Chœur et direction de chœur				75 h			
Faire chanter les enfants à l'école				36 h			
Pratique d'un instrument accompagnateur				30 h			
UE7 - Concevoir un projet en lien avec une structure culturelle	6 ECTS			129 h			
Analyse musicale appliquée				20 h			
Action de sensibilisation au spectacle vivant				15 h			
Conception de rencontres musicales avec le jeune public				69 h			
Connaissance des structures et des institutions				25 h			
UE8 - Négocier, réaliser des projets en temps et hors temps scolaire	18 ECTS			300 h			
Didactique, pédagogie et méthodologie du projet				42 h			
Analyse du contexte de stage				24 h			
Musique et nouvelles technologies à l'école				24 h			
Improvisation musicale à l'école				24 h			
Musiques traditionnelles à l'école et interculturalité				48 h			
Stage en responsabilité							20 sem
Méthodologie du dossier professionnel				18 h			
Pratique pédagogique	5 ECTS						
Réalisation artistique (rencontre avec le jeune public)	5 ECTS						
Dossier professionnel et soutenance	5 ECTS						